

Client n° 276400

N°TVA:

M. CAMPOS ERIC
165 ROUTE DE LAGRILLE
46230 CIEURAC



AVOIR n° 09146240 du 31/03/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
AVOIR N° 19737631 DU 20/03/25 SUR BON 19737523 AG. LALBENQUE V/REF: PRIX REMISES CHT 53929 PEREZ								
210401.02	BLOC BETON 500/200/200R 3P 6T B40	-99	U		0,76	-75,24		
<i>Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.</i>								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
-378,42	20,00% -75,68	-454,10	30/04/25	** AVOIR **	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 6

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 276400

M. CAMPOS ERIC
165 ROUTE DE LAGRAILLE
46230 CIEURAC



N°TVA:

AVOIR

n° 09146240 du 31/03/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
AVOIR N° 19737480 DU 12/03/25 SUR BON 19737315 AG. LALBENQUE								
V/REF: CHANTIER 48586 MERIAN								
175005.01	LISSE POUR FOURRURE-3,00ML	GYPSO	-12	ML	0,70	-8,40		
AVOIR N° 19737481 DU 12/03/25 SUR BON 19737315 AG. LALBENQUE								
V/REF: CHANTIER 48586 MERIAN								
175002.02	FOURRURE F47-2,70ML	GYPSO	-24,30	ML	0,74	-17,98		
AVOIR N° 19737547 DU 17/03/25 SUR BON 19737523 AG. LALBENQUE V/REF: PRIX REMISES								
CHT 53929 PEREZ								
138756.01	PALETTE OBRA		-1	U	17,00	-17,00		
AVOIR N° 19737548 DU 17/03/25 SUR BON 19737523 AG. LALBENQUE V/REF: PRIX REMISES								
CHT 53929 PEREZ								
210397.01	BLOC BETON 500/100/200		-80	U	1,79	-143,20		
AVOIR N° 19737576 DU 18/03/25 SUR BON 19737523 AG. LALBENQUE V/REF: PRIX REMISES								
CHT 53929 PEREZ								
110551.01	BRIQUE MAXI LINTEAU 20/20/110		-2	U	32,80	-65,60		
AVOIR N° 19737630 DU 20/03/25 SUR BON 19737523 AG. LALBENQUE V/REF: PRIX REMISES								
CHT 53929 PEREZ								
138756.01	PALETTE OBRA		-2	U	17,00	-34,00		
138756.01	PALETTE OBRA		-1	U	17,00	-17,00		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 5

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.